

**FORMULAIRE DE DEPOT DE PROJET
FONDS D'AIDE A LA CREATION RADIOPHONIQUE**

PRODUCTEUR

Nom du producteur :
Personne à contacter :
(s'il s'agit d'une personne morale)

Adresse (! exclusivement Communauté française de Belgique !)

Rue : Tél :
Code postal : Fax :
Ville : E-mail :

Identification du réalisateur et, le cas échéant, du journaliste, des comédiens, et des techniciens (nom, qualification, expérience)

.....
.....
.....
.....
.....

Identification bancaire : si vous n'avez jamais bénéficié du soutien du FACR et que vos coordonnées bancaires n'ont pas été modifiées depuis, vous devez impérativement joindre un **document émanant de votre banque spécifiant votre nom, votre adresse et votre numéro de compte**. Ce document peut être un relevé d'identité bancaire, un virement pré-imprimé ou un extrait de compte.

En cas de soutien du FACR, une copie de l'émission soutenue sera mise à disposition de la Médiathèque de la Communauté française, cette dernière pouvant en disposer dans le cadre de sa mission de prêt public. Le producteur garantit la Médiathèque contre tous recours au titre de cette utilisation. Il fournir les informations suivantes : titre, auteur(s) et réalisateur(s), producteur, année de production, durée d'écoute, synopsis sommaire et une éventuelle jaquette.

FORMULAIRE DE DEPOT DE PROJET
FONDS D'AIDE A LA CREATION RADIOPHONIQUE

BUDGET

1. Règles

Afin de faciliter l'analyse des budgets par les membres de la Commission de sélection, il est demandé de compléter les deux formulaires ci-joints de la façon la plus précise possible. Le premier concerne les coûts de l'émission telle que décrite dans le dossier et, le second, le financement prévu et notamment l'apport des partenaires en services et en matériel.

2. Limitations :

Ne sont pas pris en charge par le FACR

1. Les frais d'achat de matériel non périssable
2. Les frais d'hébergement et de déplacements hors Belgique

Travaux d'étudiants : en ce qui concerne cette catégorie particulière, étant entendu qu'il s'agit des travaux réalisés dans le cadre du cursus d'une école " son " qui sera soumis à une notation par cette école, aucun frais de personnel ne sera admis. Seuls les frais techniques peuvent être pris en compte par le FACR.

En cas de coproduction internationale : la part du producteur belge doit être clairement spécifiée. Seule celle-ci pourra être prise en compte par le FACR. Cette part du producteur belge doit être significative.

BUDGET

PARTIE 1 : DEPENSES	EUR
<p>1. CONCEPTION</p> <p>a) Ecriture : œuvre originale – adaptation d’une œuvre de fiction - documentaire (barrer les mentions inutiles)</p> <p>b) Droits d’auteurs (joindre l’accord des ayants droits)</p>	
<p>2. REALISATION</p> <p>a) Prise de son</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location de matériel (précisez le type de matériel et le nombre d’heures) - Location de studio (précisez le nombre d’heures) - Achat de supports périssables - Rémunérations et charges sociales (précisez le nombre d’heures par personne): <ul style="list-style-type: none"> • Réalisateur • Preneur de son • Comédien(s) • Musicien(s) • Autres intervenants (précisez) 	
<p>b) Montage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location de matériel (précisez le type de matériel et le nombre d’heures) - Location de la cellule de montage (précisez le nombre d’heures) - Achat de supports périssables - Rémunérations et charges sociales (précisez le nombre d’heures par personne): <ul style="list-style-type: none"> • Réalisateur • Monteur • Musicien(s) • Autres intervenants (précisez) 	
<p>c) Mixage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location de matériel (précisez le type de matériel et le nombre d’heures) - Location de la régie de mixage (précisez le nombre d’heures) - Achat de supports périssables - Rémunérations et charges sociales (précisez le nombre d’heures par personne): <ul style="list-style-type: none"> • Réalisateur • Mixeur • Autres intervenants (précisez) 	
<p>d) Duplication</p>	
<p>3. FRAIS GENERAUX</p> <p>a) Personnel de production</p> <p>b) Frais administratifs (tél, copies, assurances, promotion, documentation : précisez)</p> <p>c) Transports et hébergement (précisez)</p>	
<p>4. IMPREVU (maximum 7%)</p>	
TOTAL	

PARTIE 2 : PLAN DE FINANCEMENT	EUR
1. Investissement propre du producteur (précisez les postes pris en charge et s'il s'agit de services ou d'un apport financier)	
2. Autres financements (précisez leur origine, le % des postes pris en charge et s'il s'agit de services ou d'un apport financier)	
4. Montant demandé au FACR	
TOTAL	

FORMULAIRE DE DEPOT DE PROJET
FONDS D'AIDE A LA CREATION RADIOPHONIQUE

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet doit être décrit d'une manière suffisamment précise pour pouvoir se faire une idée claire de ce qui sera réalisé. Pour aider au dépouillement des dossiers, il est demandé au candidat de joindre impérativement en annexe les documents repris dans la liste ci-après :

Tous les autres éléments que le candidat jugera nécessaire de transmettre (sur support papier ou autre) sont les bienvenus.

La réalisation du projet ne peut pas être antérieure à l'accord éventuel de la Commission de sélection des projets radiophoniques, sauf demande de dérogation justifiée.

Les dossiers émanant de demandeurs n'ayant pas respecté leurs engagements antérieurs, en ce compris les remises des justificatifs des subsides octroyés par le FACR aux émissions, sont également déclarés irrecevables.

- Note d'intention** précisant les objectifs et l'originalité du projet et citant ses principales caractéristiques. Dans ce cadre, le candidat devra développer les aspects de création radiophonique, établir son lien avec les compétences et activités de la Communauté française, et expliciter son caractère original et novateur ;
- Synopsis** (bref résumé) ;
- Traitement** : s'il s'agit d'une fiction, quel est le procédé de la narration ? Quels sont les éléments (textes, musique, illustrations, archives, etc ...) utilisés et leur structuration ;

S'il s'agit d'un documentaire de création, expliquez le fil conducteur et l'articulation entre les différents éléments (reportage, lecture de texte, archives, musique etc ...) ;
- Découpage** : mentionnez le nombre de séquences, en les résumant brièvement et détaillez l'une d'entre elles à titre d'exemple ;
- Durée** : mentionner la durée totale et s'il y a des épisodes (et la durée de chacun d'eux).

FORMULAIRE DE DEPOT DE PROJET
FONDS D'AIDE A LA CREATION RADIOPHONIQUE

DIFFUSION

PREMIER DIFFUSEUR

Nom de la radio privée :

Personne à contacter :

Raison du choix (lien avec le projet, spécificités locales, culturelles,...)

Dates et heures de diffusion prévues :

Joindre l'accord écrit de la radio par laquelle celle-ci s'engage à diffuser le projet ;

POUR TOUT DIFFUSEUR SUPPLEMENTAIRE , INDIQUER LA MÊME INFORMATION QUE CELLE DEMANDEE POUR LE PREMIER DIFFUSEUR

Adresse (si hors Communauté française de Belgique)

Rue :	Tél :
Code postal :	Fax :
Ville :	E-mail :